



Le Guide des aides en Nouvelle-Aquitaine

APPEL À PROJET

Tourisme, Culture et Numérique

Publics concernés

Association , Collectivité territoriale , Entreprise , Établissement public

Domaines secondaires

Spectacle vivant , Manifestations culturelles , Arts plastiques et visuels , Disque et livre , Équipements Culturels , Cinéma et audiovisuel , Innovation , Économie culturelle , Tourisme , Numérique

Date de fin de publication

31 mai 2021

Suite à la crise de la COVID-19, la Région Nouvelle-Aquitaine souhaite accompagner la relance économique nécessaire des filières du Tourisme et de la Culture. Pour cela, cet appel à projets vise à favoriser des collaborations inter-filières et utiliser le numérique au bénéfice des structures touristiques et culturelles néo-aquitaines.

Échéances

Date limite de dépôt de candidature : 31 mai 2021

La Région Nouvelle-Aquitaine se réserve la possibilité de reconduire l'appel à projets pour des sessions de candidatures ultérieures.

Objectifs

Encourager les collaborations et processus d'expérimentation entre professionnels de la culture, du tourisme et de la filière numérique comme vecteur de capitalisation et de valorisation de compétences, des savoirs-faire et des usages inter-filières

Conforter et pérenniser l'activité économique et sociale des associations et entreprises culturelles grâce au développement et à l'expérimentation de nouveaux services, produits et offres touristico-culturels ;

Consolider et développer un tourisme culturel responsable et de proximité

Valoriser les expérimentations conduites, partager et diffuser les bonnes pratiques inter-filières

Bénéficiaires

Associations

Entreprises

Collectivités, EPCI et autres établissements publics

Dans les domaines :

Touristique

Culturel

Numérique

Les porteurs de projets touristiques et culturels doivent avoir leur siège social en Nouvelle-Aquitaine.

Montant

Selon l'ampleur des projets, différentes modalités de soutien pourront s'appliquer.

Par défaut, l'aide sera plafonnée à un montant de 150 000 € maximum.

Le taux d'intervention de la subvention sera limité à 50%, sauf pour les projets dont le budget est inférieur à 100 000 € pour lesquels le taux d'intervention pourra atteindre 60% maximum.

Les projets situés sur des territoires vulnérables pourront bénéficier d'une bonification de la subvention de 5%.

Une part d'autofinancement est attendue des porteurs de projet.

Coûts éligibles :

Coûts de conception ;

Coûts de prototypage et/ou de développement pour expérimentation ;

Frais de personnels mobilisés sur le projet :

au coût réel chargé sur justifications des bulletins de salaires
au coût valorisé pour les non-salariés, dans la limite de 30 % du coût
total du projet.

Coûts des services de consultants ou prestataires (y compris les études),
utilisés exclusivement pour le projet.

Coûts de matériels, équipements, fournitures

Frais de déplacement

Modalités

Les projets devront être menés en collaboration/coopération entre les
opérateurs touristiques, les opérateurs culturels et des acteurs du numérique.

Les projets devront concourir prioritairement à améliorer, enrichir
l'expérience du public en termes d'offres, de programmations et/ou de
services culturels novateurs.

Les projets inscrivant l'utilisateur au coeur du dispositif pour une
appropriation du service/produit développé (prise en compte des profils
utilisateurs et des usages effectifs) seront prioritairement retenus.

Les projets pourront avoir un caractère "reproductible", mais devront, dans
leur première version, être développés dans le cadre d'une offre culturelle sur
le territoire régional.

Les projets inscrits dans une logique d'innovation ouverte et libre pourront
être privilégiés.

Les projets devront être inscrits sur un modèle économique réaliste et viable :
perspectives financières attendues et évaluation sur la création/maintien
d'emplois directs et indirects pour le territoire.

Les projets devront veiller à une prise en compte de l'enjeu de sobriété
numérique (c'est-à-dire moins impactante sur l'environnement ou
changement des usages) dans la conception, la réalisation ou la sélection des
outils, services ou produits numériques.

Sur le volet numérique, les projets faisant appel aux compétences présentes
sur le territoire régional seront privilégiés.

Comment faire ma demande ?

Il est fortement conseillé de prendre contact avec la Région avant tout dépôt
de dossier. Nous vous invitons à le faire grâce au formulaire ci-dessous ;

Télécharger et remplir le dossier de candidature ci-dessous, ainsi que le
budget à annexer ;

Préparer les pièces justificatives demandées à la fin du dossier de
candidature ;

Retourner le dossier par e-mail à : tourismeculturenum@nouvelle-aquitaine.fr

Correspondants